Résultat de la devinette du N° 2:
Je suis sur le trône sans être un roi, dans la forêt sans être un arbre.
Qui suis-je?
L'accent circonflexe, bien sûr!

Bulle du Pape contre bulle financière

Le pape sentant sa dernière heure arrivée, envoya une invitation à un Assureur et un Banquier parmi les plus renommés. Il leur demanda de venir vite le voir.
Dés leur arrivée on les conduisit dans la chambre ou repose le pape. Ce dernier leur lança un regard, sourit puis regarda le plafond sans dire un mot. L'assureur et le banquier flattés d'être là ne dirent rien mais au bout d'un moment, n'en pouvant plus demandèrent au pape:
- " Votre Sainteté, pourquoi sommes nous là ?"
Le pape rassemblant ses dernières forces murmura:
- "Je veux mourir comme Jésus...entre deux voleurs..."

AGENDA

CAFE ASSOCIATIF d'AVANCE
Tous les premiers lundi du mois à 20H
Salle polyvalente de la Mairie
0,50 centime la boisson

✂……

BULLETIN D'ADHESION à A.V.A.N.C.E

Je soussigné:……

Adresse:……

Souhaite adhérer à AVANCE. Je joins ma cotisation annuelle de 15 €
Nos coordonnées:

AVANCE, Les Crémades Hautes. 11300 Villarzel du Razès

@mail: avance11@laposte.net

N° 3 Février 2009

A.V.A.N.C.E

ASSOCIATION VILLARZELLOISE d'ART, NATURE, CULTURE et ENVIRONNEMENT

EDITO

Vous avez sûrement reçu dans votre boite aux lettres une lettre ouverte adressée au Maire par une douzaine d'entrepreneurs, artisans, artistes choqués de ne pas avoir été contactés ni même cités alors qu'un journaliste venait faire un reportage sur notre village. Certains peuvent penser la réaction excessive ou disproportionnée face à ce déni d'une partie de la population de la part de la municipalité. Mais cette réaction se comprend lorsqu'on sait que cette attitude n'est pas isolée mais récurrente et finit par lasser et exaspérer les victimes de cet ostracisme. AVANCE s'est créé pour contrecarrer ces comportements et promotionner une attitude d'ouverture, de rassemblement, de solidarité et de convivialité entre les habitants de Villarzel quels qu'ils soient: natifs ou pas, propriétaires ou locataires, actifs ou retraités, français ou étrangers…Avance s'est donné comme but de promouvoir toutes les initiatives du village et notamment celles des entrepreneurs qui, malgré les difficultés de communications, (terrestres comme informatiques) créent de l'activité, donc de la richesse pour tout le village. On comprend donc que ces contribuables souhaitent être reconnus comme des citoyens, à leur place, ni plus ni moins.
AVANCE souhaite que cet épisode malheureux soit le dernier de la série et que nous entrions dans une ère de rapports plus civiques entre les élus et les administrés de Villarzel.

Villarzel se met au parfum

Lorsqu'on rentre dans notre village, on est surpris par l'odeur nauséabonde qui émane certains jours de la station d'épuration (obsolète) côtoyant le ruisseau la Picharelle et la décharge illégale voisine.
Cette décharge reçoit encore des déchets plus ou moins toxiques, malgré les panneaux officiels de la mairie interdisant leur dépôt.
Rappelons que sous la terre et le gravier cette parcelle de terrain cache une grande quantité de pneus, de produits chimiques, des déchets plastiques, ainsi que des déchets domestiques, terre et gravats de toute sorte. Tout « ce beau monde » cohabite en attendant un geste qui sauve ! La nappe phréatique est mise en danger. L'instabilité des talus cause des petits glissements de terres quasi-permanents qui obstruent les ruisseaux « la Picharelle » et « la Fontvive ».
Il est temps d'arrêter de polluer cet endroit qui semble être destiné à une aire de pique-nique. Comment imaginer la promiscuité d'un lieu de restauration et de repos dans une ambiance néfaste, olfactive, visuelle et même dangereuse. Comment faire respecter les panneaux ? La seule solution est de barrer l'accès à la décharge et faire enlever les déchets accumulés depuis des années.

L'article 3 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux permet à l'autorité titulaire du pouvoir de police (maire ou préfet) d'assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable, au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la loi et des règlements pris pour son application.

Tempête

La tempête qui vient de nous tomber dessus, comme la neige du mois dernier mettent en lumière la nécessité pour le village d'embaucher un employé municipal (à mi-temps). En dehors des tâches régulières nécessaires et utiles comme l'entretien des chemins et routes goudronnées, la gestion du futur lagunage, les menus travaux (éclairage, bâtiments...) cet employé pourrait aider les habitants en difficultés lors des intempéries: déneiger, élaguer, ravitailler, éviter l'isolement des personnes âgées etc... idée à creuser, non?

Attention: traversée de platanes!

Vroooom-vraoum… Depuis quelques semaines, le doux bruit des moteurs berce la nationale 113. Rien à voir avec le ronron caractéristique des voitures qui transitent quotidiennement sur l'artère audoise : les tronçonneuses sont à l'œuvre. Et les platanes tombent comme des mouches. Quelque 630 arbres, de vénérables octogénaires pour la plupart, auront disparus du paysage. Sont-ils malades, ravagés par le chancre coloré ? Non. Ils sont abattus à des fins de « mise en sécurité ». Le projet n'est pas nouveau. Il sort des cartons de l'État, explique Bernard Pujol, le directeur du service des routes au Conseil Général.

Ce projet fait suite à une interprétation arbitraire d'étude menée en 2001. La DDE avait alors mis l'accent sur le caractère particulièrement "accidentogène" de cette portion où déferlent jusqu'à 9 000 véhicules par jour, dont 8 % de camions. La gravité des accidents y serait supérieure à la moyenne nationale et régionale.

Selon le directeur, l'installation de glissières serait impossible en l'état puisqu'il faudrait au minimum 70 cm entre l'équipement et l'arbre (?) « *On risque de réduire la largeur de la route et là, on aurait plus de chocs frontaux* », poursuit-il pour justifier le choix radical de l'abattage. En guise de mesure de compensation, une étude paysagère serait en cours afin de réaménager trois aires de stationnement et d'y planter quelques essences. Coût total : 900.000€!

Les associations effarées par ces mesures réagissent: Les raisons des sinistres sont multiples mais comme d'habitude on s'attaque au plus simple. C'est la faute des platanes! Regardons plutôt du coté des conduites à risques, de l'état des véhicules, de l'état des chaussées, du trafic accru et scandaleux des camions...Tant qu'on y est, on devrait raser les maisons qui gênent sur le bord des routes ! C'est absurde. Plusieurs manifestations sont prévues d'autant que d'autres abattages sont prévus: sur la départementale 623, 600 platanes sont menacés et des centaines d'autres le long des berges du Fresquel...

IL EST URGENT

. d'affirmer notre attachement au patrimoine arboré du département

. de signifier notre refus de la politique d'abattage systématique du Conseil général de l'Aude.

DOSSIER: LES DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

La fin annoncée du pétrole va nous obliger à utiliser d'autres moyens de déplacements faisant appel à des énergies autres que fossiles. Nous présentons ici, parmi bien d'autres, deux véhicules en circulation et qui peuvent déjà bouleverser nos déplacements quotidiens courts et moyens.

La voiture à air comprimé.

C'est un véhicule économique mais aussi non polluant et qui va même dépolluer. Mais c'est surtout un véhicule qui est le fruit d'un concept technique tout à fait novateur, inventé par Guy NEGRE, un ingénieur français qui a fait carrière dans l'industrie pétrolière puis automobile. Les études et mises aux points ont nécessité 7 années de travail d'une équipe de 15 personnes et le dépôt de plus de 20 brevets.
Le principe de fonctionnement repose sur de l'air comprimé qui va entraîner les pistons du moteur et donc en conséquence faire avancer le véhicule. Les performances techniques de ce moteur permettent de se déplacer à une vitesse 110 Km/h sur une distance de 200 Km, soit un véhicule idéal pour les trajets urbains. En plus, contrairement à la propulsion électrique qui demande pas mal de temps pour la recharge, ici la recharge à la pompe se fait en quelques minutes avec l'aide d'un compresseur. Pour se réapprovisionner en air comprimé ? Soit dans une station service, comme un carburant normal (3 minutes de remplissage) soit compresser dans le véhicule lui-même (compresseur électrique à brancher sur le 220 volts). En cycle urbain la voiture à Air Comprimé est une solution idéale pour les taxis, les voitures de livraisons, la deuxième voiture pour les courses, aller au travail ou mener les enfants à l'école… La voiture à Air Comprimé est donc un véhicule économique à l'entretien simple et peu coûteux, grâce notamment à la température modérée de fonctionnement du moteur : une vidange tous les 50.000 km avec de l'huile alimentaire (ce qui évite de recycler les huiles). Un véhicule sûr, sécurisé (pas de carburant inflammable, pas de risque d'explosion) et un véhicule 100% écolo qui n'utilise, pour circuler, que l'air que nous respirons.

Le coût d'un plein permettant de parcourir 200 Km est estimé à environ 2€, **soit 1€ les 100Km,** une somme ridicule comparativement à l'essence dans une station. Un compresseur est monté en série sur la voiture, ce qui permet de la recharger en 4h chez soi en la branchant à une prise électrique (et pourquoi pas grâce à des panneaux photovoltaïques).

Techniquement, le véhicule est prêt. Le soutien d'un grand nombre d'usagers sera le bienvenu, car cette voiture, les pétroliers n'en veulent pas, les pouvoirs publics non plus car ils perdraient la colossale manne fiscale qu'ils perçoivent sur les carburants pétroliers ; les fabricants de véhicules à essence non plus, évidemment. En fait, une multitude de gens, de sociétés, de financiers sont contre.

Plus d'infos sur: http://www.mdi.lu

Le vélo à assistance électrique ou VAE

C'est une bicyclette équipée d'un moteur électrique auxiliaire et d'une batterie rechargeable. Les VAE existent depuis les années trente avec le premier modèle de série : le EMI/Philips de 1935/37. Ils sont réapparus vers la fin des années 1970 pour connaître depuis l'an 2000 un regain d'intérêt avec l'évolution des performances suivant celles des batteries.
Le VAE est un vélo qui comporte une assistance électrique. Cette assistance a pour objectif de complémenter le pédalage. Elle est constituée d'un moteur, de batteries, d'un contrôleur et de capteurs.

- Le moteur : selon les constructeurs et les utilisations, celui-ci se situe au niveau du pédalier, dans l'axe de la roue avant, dans l'axe de la roue arrière ou déporté avec une transmission secondaire sur le pédalier ou l'axe de roue arrière.
- Les batteries : plomb (lourdes) ou Lithium (plus performantes)
- Le contrôleur : intègre les paramètres qui qualifie le comportement du vélo en fonction du profil utilisateur choisit par le constructeur. Il régule la consommation de courant et pilote le moteur dans ses différentes phases de fonctionnement : démarrage, régime continu, accélération... à partir des informations transmises par les capteurs.

Calcul de consommation **8 cts d'euro aux 100 Km !**